



## Fiche santé sécurité

Droits d'auteur.2024, Meguiar's (Canada) Inc Tous droits réservés. Il est permis de reproduire et/ou de télécharger ces données pour assurer l'utilisation adéquate des produits Meguiar's (Canada) Inc., dans la mesure où : (1) les données sont reproduites intégralement, sans aucune modification, à moins qu'on obtienne au préalable une autorisation écrite de Meguiar's (Canada) Inc. à cet effet; et (2) ni la copie ni l'original ne seront revendus ni distribués en vue de faire un bénéfice.

|                             |            |                                       |            |
|-----------------------------|------------|---------------------------------------|------------|
| <b>Groupe de document :</b> | 36-4901-9  | <b>Numéro de la version :</b>         | 2.01       |
| <b>Date de parution :</b>   | 2024/07/25 | <b>Remplace la version datée de :</b> | 2021/12/21 |

## SECTION 1 : Identification

### 1.1 Identifiant du produit

G2980, Kit Rénovation Optiques Solution Professionnelle

### Numéros d'identification de produit

14-1001-1694-7

### 1.2 Utilisations recommandées et restrictions d'utilisation

#### Utilisations recommandées

Produits automobiles

### 1.3 Détails du fournisseur

**Compagnie:** Meguiar's Canada Inc.  
**Division:** Meguiar's  
**Adresse :** 1840, rue d'Oxford Est, Case Postale 5790, London, Ontario N6A 0A9  
**Téléphone :** (800) 364-3577  
**Courriel :**

### 1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Téléphone d'urgence medical:1-800-3M HELPS / 1800 364 3577

**Ce produit est un kit ou un produit multi-composants qui consiste en plusieurs composants , emballés indépendamment. Une fiches de données de sécurité (FDS) ou une fiche d'information article pour chacun des composants est incluse. Veillez à ne pas séparer les FDSs des composants de cette page de couverture. Les références des FDS des composants de ce produit sont:**

42-6399-2, 32-2083-7

Transporter conformément aux règlements applicables.

Les renseignements contenus dans la présente fiches de données de sécurité (FDS) étaient jugés exacts au moment de la publication. 3M N'OFFRE AUCUNE GARANTIE OU CONDITION EXPLICITE OU IMPLICITE, TATUTAIRE OU AUTRE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, OU TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DÉCOULANT DE LA CONDUITE DES AFFAIRES, DES PRATIQUES COURANTES ET DES USAGES

DU COMMERCE. Il incombe à l'utilisateur d'établir si le produit 3M convient à l'usage auquel il le destine et à la méthode d'utilisation ou d'application prévue. Comme l'utilisateur est parfois seul à connaître les nombreux facteurs qui interviennent dans l'utilisation et l'application d'un produit 3M et à y exercer un quelconque pouvoir, il est essentiel qu'il évalue le produit 3M avant de déterminer s'il convient à l'usage auquel il le destine et à la méthode d'utilisation ou d'application prévue.

**Les FDSs de Meguiar's Canada sont disponibles sur le site: [www.meguiars.ca](http://www.meguiars.ca)**



## Fiche santé sécurité

Droits d'auteur.2025, Meguiar's (Canada) Inc Tous droits réservés. Il est permis de reproduire et/ou de télécharger ces données pour assurer l'utilisation adéquate des produits Meguiar's (Canada) Inc., dans la mesure où : (1) les données sont reproduites intégralement, sans aucune modification, à moins qu'on obtienne au préalable une autorisation écrite de Meguiar's (Canada) Inc. à cet effet; et (2) ni la copie ni l'original ne seront revendus ni distribués en vue de faire un bénéfice.

|                             |            |                                       |            |
|-----------------------------|------------|---------------------------------------|------------|
| <b>Groupe de document :</b> | 32-2083-7  | <b>Numéro de la version :</b>         | 3.00       |
| <b>Date de parution :</b>   | 2025/04/08 | <b>Remplace la version datée de :</b> | 2024/07/05 |

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement sur les produits dangereux Canadiens.

### SECTION 1 : Identification

#### 1.1 Identifiant du produit

PlastX(MC) Nettoyant et poli pour pièces en plastique transparent G123 [G12306 G12310]

#### Numéros d'identification de produit

14-1000-0502-5

#### 1.2 Utilisations recommandées et restrictions d'utilisation

##### Utilisation prévue

Produits automobiles

##### Utilisation spécifique

Nettoyant et poli pour pièces en plastique

##### Restrictions d'utilisation

Ne s'applique pas

#### 1.3 Détails du fournisseur

|                    |  |
|--------------------|--|
| <b>Compagnie:</b>  | Meguiar's Canada Inc.  |
| <b>Division:</b>   | Meguiar's  |
| <b>Adresse :</b>   | 1840, rue d'Oxford Est, Case Postale 5790, London, Ontario N6A 0A9 |
| <b>Téléphone :</b> | (800) 364-3577   |
| <b>Site Web :</b>  |  |

#### 1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Téléphone d'urgence medical:1-800-3M HELPS / 1800 364 3577

### SECTION 2 : identification des dangers

Les numéros d'identification de produit ci-dessous sont vendus sur le marché pour le consommateur :

14-1000-0502-5

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Toxicité pour la reproduction : Catégorie 2.  
Danger par aspiration : Catégorie 1.

## 2.2. Éléments d'étiquette

### Terme d'avertissement

Danger

### Symboles :

Risque pour la santé |

### Pictogrammes



### Mentions de danger

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Peut être mortel s'il est ingéré et qu'il pénètre dans les voies respiratoires.

### Mises en garde

#### Renseignements généraux :

Tenir hors de portée des enfants.

#### Prévention :

Obtenir les directives spéciales avant d'utiliser. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

#### Réponse:

EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. EN CAS d'exposition ou de préoccupations : Consulter un médecin. Ne pas faire vomir.

#### Entreposage :

Garder sous clef.

#### Élimination :

Mettre le contenu et le contenant au rebut conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux applicables.

## 2.3. Autres risques

Aucun connu.

## SECTION 3 : Composition/renseignements sur les ingrédients

Ce matériau est un mélange.

| Ingrédient                        | Numéro CAS | % par poids                    | Nom Commun  |
|-----------------------------------|------------|--------------------------------|---|
| Alumine                           | 1344-28-1  | 5 - 10                         | Oxyde d'aluminium (non fibreux)                         |
| Hydrocarbures aromatique léger    | 64742-47-8 | 1 - 10                         | Pas de données disponibles                              |
| Alcanes légers purifiés à l'acide | 64742-14-9 | 1 - 5                          | Distillats légers (pétrole), traités à l'acide, Lumière |
| Aminométhyl Propanol              | 124-68-5   | 0.1 - 0.5 Secret Fabrication * | 2-amino-2-méthylpropanol                                |

\*La concentration (exacte ou étendue) de cette composante n'a pas été divulguée puisqu'il s'agit d'un secret de fabrication

## SECTION 4 : Premiers soins

### 4.1. Description des premiers soins

#### Inhalation :

Donner de l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

#### Contact avec la peau :

Laver avec du savon et de l'eau. Si des signes / symptômes se développent consulter un médecin.

#### En cas de contact avec les yeux :

Rincer les yeux et abondamment à l'eau. Si les signes et les symptômes persistent, obtenir de l'attention médicale.

#### En cas d'ingestion :

Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés

Aucun symptôme ou effet critique. Voir section 11.1, informations sur les effets toxicologiques.

### 4.3. Indication de la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate et d'un traitement spécial

Non applicable.

## SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie: Utiliser le dioxyde de carbone pour l'extinction.

### 5.2. Agents extincteurs inappropriés

Aucun déterminé

### 5.3. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun dans ce produit.

#### Les sous-produits nocifs de décomposition

| <u>Substance</u>         | <u>Condition</u>     |
|--------------------------|----------------------|
| Monoxyde de carbone      | Durant la combustion |
| Bioxyde de carbone       | Durant la combustion |
| Vapeurs ou gaz irritants | Durant la combustion |

### 5.4. Actions de protection spécifiques pour les pompiers

Porter un vêtement de protection intégral comprenant: casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque; tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête. Porter des vêtements complets de protection, y compris casque, respirateur autonome à pression positive ou à admission d'air par pression, imperméable et pantalon de feu, bandes élastiques autour des bras, de la taille et des jambes, masque facial et vêtement de protection pour les parties exposées de la tête.

## SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utilisez un équipement de protection individuelle en fonction des résultats d'une évaluation de l'exposition. Consultez la section 8 pour obtenir les recommandations relatives à l'EPI. Si l'exposition prévue résultant d'un déversement accidentel dépasse les capacités de protection de l'EPI indiquées à la section 8, ou si elle est inconnue, choisissez l'EPI qui offre un niveau de protection approprié. Tenez compte des dangers physiques et chimiques du matériau lorsque vous faites votre choix. Des exemples d'ensembles d'EPI pour les interventions d'urgence pourraient inclure le port d'une tenue d'intervention pour un déversement de matières inflammables; le port de vêtements de protection contre les produits chimiques si la matière déversée est un corrosif, un sensibilisant, un irritant cutané important ou si elle peut être absorbée par la peau; ou l'enfilage

d'un appareil de protection respiratoire à pression positive pour les produits chimiques présentant des risques d'inhalation. Pour obtenir des renseignements sur les dangers physiques et les dangers pour la santé, veuillez consulter les sections 2 et 11 de la FTSS. Évacuer la zone Ventiler la zone à l'air frais. Pour les grands déversements ou les déversements dans les espaces confinés, fournir une ventilation mécanique pour disperser ou évacuer les vapeurs, conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

### 6.2. Précautions pour l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Pour les déversements plus importants, couvrir les drains et construire des digues pour éviter que le matériau ne se déverse dans le réseau d'égoûts ou les plans d'eau.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Confiner le déversement. Travailler de l'extérieur vers l'intérieur du déversement. Couvrir de bentonite, de vermiculite ou d'un matériau absorbant inorganique vendu sur le marché. Mélanger suffisamment d'agents absorbants jusqu'à ce que le déversement semble sec. Rappel : L'ajout d'un matériau absorbant n'élimine pas les dangers physiques ni les dangers pour la santé ou pour l'environnement. Ramasser le plus de produits déversés possibles. Placer dans un récipient fermé approuvé pour le transport par les autorités compétentes. Nettoyer les résidus avec de l'eau savonneuse. Fermer hermétiquement dans un récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

## SECTION 7 : Manipulation et entreposage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir hors de portée des enfants. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter de respirer les poussières, fumées, brouillards, gaz, vapeurs ou émanations Éviter tout contact du produit avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant le produit. Bien se laver les mains après utilisation du produit. Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter tout contact avec des agents oxydants (comme le chlore, l'acide chromique, etc.). Utiliser du matériel de protection individuelle (gants, respirateurs et autres) au besoin.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Protéger des rayons du soleil. Entreposer à l'écart de la chaleur; Entreposer à l'écart des acides; Entreposer à l'écart des oxydants. Garder sous clef.

## SECTION 8 : Contrôles d'exposition/protection personnelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition en milieu de travail

Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

| Ingrédient  | Numéro CAS | Agence | Type de limite                       | Mentions additionnelles |
|---|------------|--------|--------------------------------------|-------------------------|
| Aluminium, composants insolubles  | 1344-28-1  | ACGIH  | MPT(fraction respirable):1 mg/m3     |                         |
| Particules (insolubles ou peu solubles) non spécifiées ailleurs, particules inhalables  | 1344-28-1  | ACGIH  | MPT(particules respirables):10 mg/m3 |                         |
| Particules (insolubles ou peu solubles) non spécifiées ailleurs, particules respirables | 1344-28-1  | ACGIH  | MPT(particules respirables):3 mg/m3  |                         |

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists

AIHA : American Industrial Hygiene Association

CMRG : Chemical Manufacturer Recommended Guideline

MPT : moyenne pondérée dans le temps

STEL : Limite d'exposition de courte durée

C : Valeur plafond

## 8.2. Contrôles d'exposition

### 8.2.1. Mesures d'ingénierie

Disposer d'un appareil de ventilation par dilution générale et/ou d'un appareil de ventilation par aspiration localisé pour contrôler les niveaux d'exposition aux particules en suspension dans l'air et s'assurer qu'elles se situent en dessous des limites d'exposition applicables et pour contrôler les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs ou émanations. Si la ventilation n'est pas adéquate, utiliser un appareil de protection respiratoire.

### 8.2.2. équipement de protection individuelle

#### Protection des yeux/du visage

La protection oculaire n'est pas requise.

#### Protection de la peau/des mains

Sélectionner et porter des gants et/ou des vêtements de protection pour éviter tout contact avec la peau selon les résultats d'une évaluation du degré d'exposition. Consulter le fabricant de gants et/ou de vêtements de protection pour la sélection de matériaux compatibles appropriés.

Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés: Caoutchouc nitrile

#### Protection respiratoire :

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:

Demi-masque respiratoire ou masque complet adapté pour des vapeurs organiques

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

## SECTION 9 : Propriétés chimiques et physiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|  |  |
|--|--|
| État physique                          | Liquide  |
| couleur                                | Bleu pâle  |
| Odeur                                  | Faible Naphta  |
| Valeur de seuil d'odeur                | <i>Pas de données disponibles</i>  |
| pH                                     | 8 - 8,9  |
| Point de fusion/Point de congélation   | <i>Pas de données disponibles</i>  |
| Point d'ébullition                     | 176,7 °C   |
| Point d'éclair :                       | Point d'éclair > 93 °C (200 °F) [ <i>Méthode de test: Coupe fermée</i> ] |
| Vitesse d'évaporation :                | <i>Pas de données disponibles</i>  |
| Inflammabilité                         | Ne s'applique pas  |
| Limites d'explosivité (LIE)            | <i>Pas de données disponibles</i>  |
| Limites d'explosivité (LSI)            | <i>Pas de données disponibles</i>  |
| Densité de vapeur relative             | <i>Pas de données disponibles</i>  |
| Densité                                | 0,96 g/ml  |
| Densité relative                       | 0,96 [ <i>Ref Std: Eau=1</i> ]   |
| Hydrosolubilité                        | Modérée  |
| Solubilité (non-eau)                   | <i>Pas de données disponibles</i>  |
| Coefficient de partage : n-octanol/eau | <i>Pas de données disponibles</i>  |
| Température d'inflammation spontanée   | <i>Pas de données disponibles</i>  |
| Température de décomposition           | <i>Pas de données disponibles</i>  |

|   |  |
|---|--|
| Viscosité Cinématique                     | 104 mm <sup>2</sup> /sec   |
| Composés Organiques Volatils              | 12,3 % en poids [ <i>Méthode de test</i> :calculé selon CARB title2] |
| Pourcentage de matières volatiles         | 90 %   |
| COV (moins l'eau et les solvants exempts) | 355,9 g/l  |

|                                 |                          |
|---------------------------------|--------------------------|
| Caractéristiques des particules | <i>Ne s'applique pas</i> |
|---------------------------------|--------------------------|

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Ce matériau pourrait s'avérer réactif avec certains agents et sous certaines conditions - consulter les autres titres de cette section.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

### 10.4 Condition à éviter

Chaleur

### 10.5 matériaux incompatibles

Acides puissants

Agents oxydants forts.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

#### Substance

Aucun connu.

#### Condition

Consulter la section 5.2 Décomposition dangereuse pour connaître la liste des produits de combustion.

## SECTION 11 : Renseignements toxicologiques

Les informations ci-dessous peuvent être inconsistantes avec la classification du produit dans la section 2 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité réglementaire compétente. En outre, les données toxicologiques de certains ingrédients peuvent ne pas être reprises dans la classification du produit et/ou les signes et symptômes de l'exposition. Une cause possible est qu'un ingrédient peut être présent en dessous du seuil d'étiquetage un ingrédient peut être indisponible pour l'exposition ou les données ne s'appliquent pas au produit dans son ensemble.

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Signes et symptômes d'exposition

Selon les données d'essai et/ou les renseignements sur les composants, ce matériau peut produire les effets suivants sur la santé :

#### Inhalation :

Irritation des voies respiratoires: Les signes/symptômes peuvent inclure la toux, des éternuements, l'écoulement nasal, des maux de tête, l'enrouement et des douleurs au nez et à la gorge.

#### Contact avec la peau :

Irritation légère de la peau : Parmi les signes ou les symptômes, on retrouve : rougeurs localisées, enflure, démangeaisons et sécheresse.

**En cas de contact avec les yeux :**

Le contact du produit avec les yeux pendant son utilisation n'est pas censé causer une irritation importante.

**Ingestion :**

Irritation gastro-intestinale: Les signes/symptômes peuvent inclure: douleurs abdominales, maux d'estomac, nausées, vomissements et diarrhée. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

**Autres effets de santé:**

**Toxicité pour la reproduction / le développement:**

Contient un ou des produits chimiques qui peuvent causer des anomalies congénitales ou d'autres anomalies de la reproduction.

**Données toxicologiques**

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

**Toxicité aiguë**

| Nom                               | Voie  | Espèces               | Valeur  |
|-----------------------------------|---|-----------------------|---|
| Produit général                   | Ingestion                                     |                       | Pas de données disponibles. Calculé ETA>5 000 mg/kg |
| Hydrocarbures aromatique léger    | Ingestion                                     | Rat                   | LD50 > 15 000 mg/kg                                 |
| Hydrocarbures aromatique léger    | Dermale                                       | Composants similaires | LD50 > 5 000 mg/kg                                  |
| Alumine                           | Dermale                                       |                       | LD50 estimée à > 5 000 mg/kg                        |
| Alumine                           | Inhalation-poussières / brouillard (4 heures) | Rat                   | LC50 > 2,3 mg/l                                     |
| Alumine                           | Ingestion                                     | Rat                   | LD50 > 5 000 mg/kg                                  |
| Alcanes légers purifiés à l'acide | Ingestion                                     | Rat                   | LD50 > 15 000 mg/kg                                 |
| Alcanes légers purifiés à l'acide | Dermale                                       | Composants similaires | LD50 > 5 000 mg/kg                                  |
| Aminométhyl Propanol              | Dermale                                       | Lapin                 | LD50 > 2 000 mg/kg                                  |
| Aminométhyl Propanol              | Ingestion                                     | Rat                   | LD50 2 900 mg/kg                                    |

ETA = estimation de la toxicité aiguë

**Corrosion/irritation cutanée**

| Nom                               | Espèces               | Valeur                          |
|-----------------------------------|-----------------------|---------------------------------|
| Hydrocarbures aromatique léger    | Composants similaires | irritant légère                 |
| Alumine                           | Lapin                 | Aucune irritation significative |
| Alcanes légers purifiés à l'acide | Composants similaires | irritant légère                 |
| Aminométhyl Propanol              | Lapin                 | Irritant                        |

**Blessures graves aux yeux/Irritation**

| Nom                            | Espèces               | Valeur                          |
|--------------------------------|-----------------------|---------------------------------|
| Hydrocarbures aromatique léger | Composants similaires | Aucune irritation significative |
| Alumine                        | Lapin                 | Aucune irritation significative |

|                                   |                       |                                 |
|-----------------------------------|-----------------------|---------------------------------|
| Alcanes légers purifiés à l'acide | Composants similaires | Aucune irritation significative |
| Aminométhyl Propanol              | Lapin                 | Corrosif                        |

**Sensibilisation de la peau**

| Nom                               | Espèces               | Valeur        |
|-----------------------------------|-----------------------|---------------|
| Hydrocarbures aromatique léger    | Composants similaires | Non classifié |
| Alcanes légers purifiés à l'acide | Composants similaires | Non classifié |
| Aminométhyl Propanol              | Cochon d'Inde         | Non classifié |

**Sensibilisation respiratoire**

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

**Mutagénicité des cellules germinales**

| Nom                               | Voie     | Valeur             |
|-----------------------------------|----------|--------------------|
| Hydrocarbures aromatique léger    | In Vitro | N'est pas mutagène |
| Alumine                           | In Vitro | N'est pas mutagène |
| Alcanes légers purifiés à l'acide | In Vitro | N'est pas mutagène |
| Aminométhyl Propanol              | In Vitro | N'est pas mutagène |
| Aminométhyl Propanol              | In vivo  | N'est pas mutagène |

**Cancérogénicité :**

| Nom     | Voie       | Espèces | Valeur          |
|---------|------------|---------|-----------------|
| Alumine | Inhalation | Rat     | Non-cancérogène |

**Effets toxiques sur la reproduction**

**Effets sur la reproduction et/ou le développement**

| Nom                  | Voie      | Valeur  | Espèces | Résultat de l'essai                              | Durée d'exposition               |
|----------------------|-----------|---|---------|--|----------------------------------|
| Aminométhyl Propanol | Ingestion | Non classifié pour la reproduction des femelles | Rat     | Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/jour | Avant l'accouplement - Lactation |
| Aminométhyl Propanol | Ingestion | Non classifié pour la reproduction masculine    | Rat     | Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/jour | 37 jours                         |
| Aminométhyl Propanol | Dermale   | Non classifié pour le développement             | Rat     | Niveau sans effet nocif observé 300 mg/kg/jour   | pendant la grossesse             |
| Aminométhyl Propanol | Ingestion | Toxique pour le développement                   | Rat     | Niveau sans effet nocif observé 100 mg/kg/jour   | Avant l'accouplement - Lactation |

**Organe(s) cible(s)**

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

| Nom                            | Voie       | Organe(s) cible(s)       | Valeur  | Espèces               | Résultat de l'essai                 | Durée d'exposition |
|--------------------------------|------------|--------------------------|---|-----------------------|-------------------------------------|--------------------|
| Hydrocarbures aromatique léger | Inhalation | irritation respiratoires | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier | Risques pour la santé | Niveau sans effet nocif observé Pas |                    |

|                                   |            |                          | une classification.   | similaires                       | disponible                                     |  |
|-----------------------------------|------------|--------------------------|---|----------------------------------|--|--|
| Alcanes légers purifiés à l'acide | Inhalation | irritation respiratoires | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Risques pour la santé similaires | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible |  |
| Aminométhyl Propanol              | Inhalation | irritation respiratoires | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Mouris                           | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible |  |

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

| Nom                               | Voie       | Organe(s) cible(s)                        | Valeur  | Espèces | Résultat de l'essai                             | Durée d'exposition         |
|-----------------------------------|------------|---|---|---------|---|----------------------------|
| Hydrocarbures aromatique léger    | Inhalation | foie                                      | Non classifié   | Rat     | Niveau sans effet nocif observé 6 mg/l          | 13 semaines                |
| Hydrocarbures aromatique léger    | Inhalation | rénale et / ou de la vessie               | Non classifié   | Rat     | LOAEL 1,5 mg/l                                  | 13 semaines                |
| Hydrocarbures aromatique léger    | Inhalation | système vasculaire                        | Non classifié   | Rat     | Niveau sans effet nocif observé 6 mg/l          | 13 semaines                |
| Hydrocarbures aromatique léger    | Ingestion  | foie                                      | Non classifié   | Rat     | Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/day | 13 semaines                |
| Hydrocarbures aromatique léger    | Ingestion  | rénale et / ou de la vessie               | Non classifié   | Rat     | LOAEL 100 mg/kg/day                             | 13 semaines                |
| Hydrocarbures aromatique léger    | Ingestion  | système vasculaire   yeux                 | Non classifié   | Rat     | Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/day | 13 semaines                |
| Alumine                           | Inhalation | pneumoconiosis                            | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Humain  | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible  | exposition professionnelle |
| Alumine                           | Inhalation | Fibrose pulmonaire                        | Non classifié   | Humain  | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible  | exposition professionnelle |
| Alcanes légers purifiés à l'acide | Inhalation | foie                                      | Non classifié   | Rat     | Niveau sans effet nocif observé 6 mg/l          | 13 semaines                |
| Alcanes légers purifiés à l'acide | Inhalation | rénale et / ou de la vessie               | Non classifié   | Rat     | LOAEL 1,5 mg/l                                  | 13 semaines                |
| Alcanes légers purifiés à l'acide | Inhalation | système vasculaire                        | Non classifié   | Rat     | Niveau sans effet nocif observé 6 mg/l          | 13 semaines                |
| Alcanes légers purifiés à l'acide | Ingestion  | foie                                      | Non classifié   | Rat     | Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/day | 13 semaines                |
| Alcanes légers purifiés à l'acide | Ingestion  | rénale et / ou de la vessie               | Non classifié   | Rat     | LOAEL 100 mg/kg/day                             | 13 semaines                |
| Alcanes légers purifiés à l'acide | Ingestion  | système vasculaire   yeux                 | Non classifié   | Rat     | Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/day | 13 semaines                |
| Aminométhyl Propanol              | Ingestion  | foie                                      | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Rat     | Niveau sans effet nocif observé 23 mg/kg/day    | 90 jours                   |
| Aminométhyl Propanol              | Ingestion  | sang   yeux   rénale et / ou de la vessie | Non classifié   | Chien   | Niveau sans effet nocif                         | 1 années                   |

|  |  |  |  |  |                          |  |
|--|--|--|--|--|--------------------------|--|
|  |  |  |  |  | observé 2,8<br>mg/kg/day |  |
|--|--|--|--|--|--------------------------|--|

**Risque d'aspiration**

| Nom                               | Valeur              |
|-----------------------------------|---------------------|
| Hydrocarbures aromatique léger    | danger d'aspiration |
| Alcanes légers purifiés à l'acide | danger d'aspiration |

Veillez communiquer à l'adresse ou au numéro de téléphone indiqué à la première page de la fiche signalétique santé-sécurité pour de plus amples renseignements sur ce matériau ou ses composants.

**SECTION 12 : Renseignements écologiques**

Pas de données disponibles.

**SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes d'élimination**

Éliminer les contenus/contenants conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

Évacuer les déchets vers une usine de gestion des déchets industriels autorisée. Une autre solution d'élimination consiste à incinérer les déchets dans un incinérateur de déchets autorisé. La destruction adéquate peut exiger le recours à un autre combustible lors des processus d'incinération. Les fûts/barils/contenants utilisés pour le transport et la manutention de produits chimiques dangereux (substances chimiques, mélanges, préparations classifiées comme dangereuses en vertu des règlements applicables) doivent être considérés, entreposés, traités et éliminés comme des déchets dangereux sauf mention contraire dans des règlements applicables sur la gestion des déchets. Consulter les organismes de réglementation concernés pour déterminer les installations de traitement et d'élimination disponibles.

**SECTION 14 : Renseignements sur le transport**

Pour l'informations de transport, s'il vous plaît visitez <http://3M.com/Transportinfo> ou par téléphone 1-800-364-3577 ou 651-737-6501.

**SECTION 15 : Renseignements réglementaires****15.1. Réglementation/législation particulière à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Statut des inventaires**

Communiquer avec le fabricant pour obtenir de plus amples renseignements. Les composants de ce matériau sont conformes aux dispositions de la Korean Toxic Chemical Control Law (loi coréenne de réglementation des produits chimiques toxiques). Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Communiquer avec la division des ventes pour obtenir plus de renseignements. Les composés de ce matériau sont conformes aux dispositions du NICNAS (National Industrial Chemical Notification and Assessment Scheme) de l'Australie. Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Communiquer avec la division des ventes pour obtenir plus de renseignements. Les composants de ce matériau sont conformes aux dispositions de la Philippines RA 6969 exigences. Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Communiquer avec la division des ventes pour obtenir plus de renseignements. Les composants de ce produit sont conformes aux exigences relatives aux avis sur les produits chimiques de la CEPA. Ce produit est conforme aux mesures sur la gestion environnementale des nouvelles substances chimiques. Tous les ingrédients sont listés ou exemptés de l'inventaire Chinois IECSC. Les composés de ce produit sont conformes aux on sur les produitexigences de notificatis chimiques de la TSCA (Loi réglementant les substances toxiques).

**SECTION 16 : Autres renseignements****Classement des risques par la NFPA****Santé:** 1 **Inflammabilité:** 1 **Instabilité:** 0 **Risques particuliers:** Aucun

Les cotes d'évaluation des risques établies par la National Fire Protection Association (NFPA) sont destinées à aider le personnel d'intervention d'urgence à déterminer les risques présentés par l'exposition aiguë à court terme à un matériau au cours d'incendies, de déversements ou d'autres situations d'urgence semblables. Pour les établir, on tient principalement compte des propriétés physiques et toxiques du matériau, mais également des propriétés toxiques des produits de combustion ou de décomposition qui sont générés en grande quantité.

|                             |            |                                       |            |
|-----------------------------|------------|---------------------------------------|------------|
| <b>Groupe de document :</b> | 32-2083-7  | <b>Numéro de la version :</b>         | 3.00       |
| <b>Date de parution :</b>   | 2025/04/08 | <b>Remplace la version datée de :</b> | 2024/07/05 |

Les renseignements contenus dans la présente fiches de données de sécurité (FDS) étaient jugés exacts au moment de la publication. 3M N'OFFRE AUCUNE GARANTIE OU CONDITION EXPLICITE OU IMPLICITE, TATUTAIRE OU AUTRE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, OU TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DÉCOULANT DE LA CONDUITE DES AFFAIRES, DES PRATIQUES COURANTES ET DES USAGES DU COMMERCE. Il incombe à l'utilisateur d'établir si le produit 3M convient à l'usage auquel il le destine et à la méthode d'utilisation ou d'application prévue. Comme l'utilisateur est parfois seul à connaître les nombreux facteurs qui interviennent dans l'utilisation et l'application d'un produit 3M et à y exercer un quelconque pouvoir, il est essentiel qu'il évalue le produit 3M avant de déterminer s'il convient à l'usage auquel il le destine et à la méthode d'utilisation ou d'application prévue.

Les FDSs de Meguiar's Canada sont disponibles sur le site: [www.meguiars.ca](http://www.meguiars.ca)



## Fiche santé sécurité

Droits d'auteur.2025, Meguiar's (Canada) Inc Tous droits réservés. Il est permis de reproduire et/ou de télécharger ces données pour assurer l'utilisation adéquate des produits Meguiar's (Canada) Inc., dans la mesure où : (1) les données sont reproduites intégralement, sans aucune modification, à moins qu'on obtienne au préalable une autorisation écrite de Meguiar's (Canada) Inc. à cet effet; et (2) ni la copie ni l'original ne seront revendus ni distribués en vue de faire un bénéfice.

|                             |            |                                       |            |
|-----------------------------|------------|---------------------------------------|------------|
| <b>Groupe de document :</b> | 42-6399-2  | <b>Numéro de la version :</b>         | 2.02       |
| <b>Date de parution :</b>   | 2025/04/17 | <b>Remplace la version datée de :</b> | 2024/07/25 |

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement sur les produits dangereux Canadiens.

### SECTION 1 : Identification

#### 1.1 Identifiant du produit

G24, Liquide de protection des phares

#### Numéros d'identification de produit

LB-1100-3112-1

#### 1.2 Utilisations recommandées et restrictions d'utilisation

##### Utilisation prévue

Produits automobiles

##### Restrictions d'utilisation

Ne s'applique pas

#### 1.3 Détails du fournisseur

**Compagnie:** Meguiar's Canada Inc.  
**Division:** Meguiar's  
**Adresse :** 1840, rue d'Oxford Est, Case Postale 5790, London, Ontario N6A 0A9  
**Téléphone :** (800) 364-3577  
**Site Web :**

#### 1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Téléphone d'urgence medical:1-800-3M HELPS / 1800 364 3577

### SECTION 2 : identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Liquide inflammable : Catégorie 2.

Grave problème/Irritation oculaire : Catégorie 2A :

Sensibilisation cutanée: Catégorie 1A

Carcinogénicité : Catégorie 2.

Toxicité pour la reproduction : Catégorie 2.

Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique) : Catégorie 1.

Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée) Catégorie 1.  
Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique) Catégorie 3.  
Danger par aspiration : Catégorie 1.

## 2.2. Éléments d'étiquette

### Terme d'avertissement

Danger

### Symboles :

Flamme | Point d'exclamation | Risque pour la santé |

### Pictogrammes



### Mentions de danger

Liquide et vapeur hautement inflammable.

Provoque une irritation oculaire grave. Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Susceptible de provoquer le cancer.

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Peut être mortel s'il est ingéré et qu'il pénètre dans les voies respiratoires.

Cause des dommages aux organes: organes sensoriels.

Causes des lésions aux organes en cas d'exposition prolongée ou répétée : système nerveux.

Peut causer des lésions aux organes en cas d'exposition prolongée ou répétée : organes sensoriels.

### Mises en garde

#### Renseignements généraux :

Tenir hors de portée des enfants.

### Prévention :

Obtenir les directives spéciales avant d'utiliser. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Conserver le récipient bien fermé. Mettre à la terre/sceller le contenant et le matériel de réception. Utiliser du matériel d'éclairage, de ventilation, électrique à l'épreuve des explosions. N'utiliser que des outils ne produisant pas d'étincelles. Prendre les mesures de précaution qui s'imposent contre les décharges de statique. Ne pas respirer les vapeurs. Laver soigneusement la peau exposée après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant le produit. Utiliser seulement le produit en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail. Porter des gants de protection, une protection des yeux, une protection du visage et une protection des voies respiratoires.

### Réponse:

EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. EN CAS D'INHALATION: Amener la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact éventuels, si ceci peut être fait facilement. Continuer à rincer. EN CAS d'exposition ou de préoccupations : Consulter un médecin. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Ne pas faire vomir. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin. Si l'irritation des yeux persiste : Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les utiliser à nouveau. En cas d'incendie : Utiliser un agent extincteur approprié pour les liquides et les solides inflammables, comme une poudre chimique ou du dioxyde de carbone.

### Entreposage :

Entreposer dans un endroit bien ventilé. Conserver le récipient bien fermé. Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder au

frais. Garder sous clef.

#### Élimination :

Mettre le contenu et le contenant au rebut conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux applicables.

#### 2.3. Autres risques

Aucun connu.

8% du mélange consiste en des ingrédients de toxicité orale aiguë inconnue.

8% du mélange consiste en des ingrédients de toxicité cutanée aiguë.

29% du mélange consiste en des ingrédients de toxicité par inhalation aiguë inconnue.

### SECTION 3 : Composition/renseignements sur les ingrédients

Ce matériau est un mélange.

| Ingrédient  | Numéro CAS  | % par poids                    | Nom Commun  |
|---|-------------|--------------------------------|---|
| Propoxy-1-Propanol-2  | 1569-01-3   | 10 - 30 Secret Fabrication *   | 2-propanol, 1-propoxy-  |
| Naphta Lourd Hydrotraite (Pétrole)  | 64742-48-9  | 5 - 15                         | Pas de données disponibles  |
| Naphta léger (pétrole), hydrotraité   | 64742-49-0  | 5 - 15                         | Naphta léger, pétrole, hydrotraité  |
| Acétone   | 67-64-1     | 1 - 10                         | 2-Propanone   |
| 2-Propanol  | 67-63-0     | 1 - 10                         | Propanol-2  |
| Xylène  | 1330-20-7   | 0.1 - 1.5 Secret Fabrication * | Diméthylbenzène   |
| Sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle)   | 41556-26-7  | 0.1 - 1 Secret Fabrication *   | Ester de bis(tétraméthyl-2,2,6,6-pipéridinyl-4)-1,10 de l'acide décanoïque  |
| Ethylbenzène  | 100-41-4    | 0.1 - 1 Secret Fabrication *   | Benzène, éthyl-   |
| Poly(Oxy-1,2-Ethanediy), .Alpha.-[3-[3-(2H-Benzotriazol-2-Yl)-5-(1,1-Diméthyleéthyl)-4-Hydroxyphényl]-1-Oxopropyl]-.Omega.-Hydroxy- | 104810-48-2 | 0.1 - 1 Secret Fabrication *   | $\alpha$ -(3-[3-(2H-Benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl]propionyl) - $\omega$ -(3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl]propionyloxy)poly(oxyéthylène) |
| Benzotriazole polymérique   | 104810-47-1 | 0.1 - 1 Secret Fabrication *   | $\alpha$ -(3-[3-(2H-Benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl]propionyl) - $\omega$ -hydroxypoly(oxyéthylène)   |

\*La concentration (exacte ou étendue) de cette composante n'a pas été divulguée puisqu'il s'agit d'un secret de fabrication

### SECTION 4 : Premiers soins

#### 4.1. Description des premiers soins

##### Inhalation :

Donner de l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

##### Contact avec la peau :

Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les porter de nouveau. Si des signes ou des symptômes apparaissent, consulter un médecin.

##### En cas de contact avec les yeux :

Laver les yeux immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si cela est facile à faire. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.

**En cas d'ingestion :**

Ne pas faire vomir; Obtenir immédiatement de l'attention médicale.

**4.2. Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés**

Réaction cutanée allergique (rougeur, gonflement, cloques et démangeaisons) Pneumopathie par aspiration (toux, halètement, suffocation, brûlure de la bouche et difficulté à respirer). Dépression du système nerveux central (maux de tête, étourdissements, somnolence, incoordination, nausées, troubles de l'élocution, étourdissements et perte de conscience). Effets sur les organes cibles. Voir la section 11 pour plus de détails. Effets sur les organes cibles suite à une exposition prolongée ou répétée. Voir la section 11 pour plus de détails.

**4.3. Indication de la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate et d'un traitement spécial**

Non applicable.

**SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction appropriés**

En cas d'incendie : Utiliser un agent extincteur approprié pour les liquides et les solides inflammables, comme une poudre chimique ou du dioxyde de carbone.

**5.2. Agents extincteurs inappropriés**

Aucun déterminé

**5.3. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Les récipients fermés exposés à la chaleur peuvent exploser.

**Les sous-produits nocifs de décomposition****Substance**

Hydrocarbures  
Monoxyde de carbone  
Bioxyde de carbone

**Condition**

Durant la combustion  
Durant la combustion  
Durant la combustion

**5.4. Actions de protection spécifiques pour les pompiers**

L'eau n'est pas un moyen d'extinction efficace. Cependant, on peut l'utiliser pour éviter l'échauffement des récipients et des surfaces exposés au feu et éviter les ruptures par explosion. Porter des vêtements complets de protection, y compris casque, respirateur autonome à pression positive ou à admission d'air par pression, imperméable et pantalon de feu, bandes élastiques autour des bras, de la taille et des jambes, masque facial et vêtement de protection pour les parties exposées de la tête.

**SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de rejet accidentel****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utilisez un équipement de protection individuelle en fonction des résultats d'une évaluation de l'exposition. Consultez la section 8 pour obtenir les recommandations relatives à l'EPI. Si l'exposition prévue résultant d'un déversement accidentel dépasse les capacités de protection de l'EPI indiquées à la section 8, ou si elle est inconnue, choisissez l'EPI qui offre un niveau de protection approprié. Tenez compte des dangers physiques et chimiques du matériau lorsque vous faites votre choix. Des exemples d'ensembles d'EPI pour les interventions d'urgence pourraient inclure le port d'une tenue d'intervention pour un déversement de matières inflammables; le port de vêtements de protection contre les produits chimiques si la matière déversée est un corrosif, un sensibilisant, un irritant cutané important ou si elle peut être absorbée par la peau; ou l'enfilage d'un appareil de protection respiratoire à pression positive pour les produits chimiques présentant des risques d'inhalation. Pour obtenir des renseignements sur les dangers physiques et les dangers pour la santé, veuillez consulter les sections 2 et 11 de la FTSS. Évacuer la zone Conserver à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. Il est interdit de fumer. N'utiliser que des outils ne produisant pas d'étincelles. Ventiler la zone à l'air frais. Pour les grands déversements ou les déversements dans les espaces confinés, fournir une ventilation mécanique pour disperser ou évacuer les vapeurs, conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle. MISE EN GARDE! Un moteur pourrait constituer une source d'inflammation et provoquer un incendie ou une explosion des gaz ou des vapeurs inflammables présents dans la zone du déversement.

**6.2. Précautions pour l'environnement**

Éviter le rejet dans l'environnement. Pour les déversements plus importants, couvrir les drains et construire des digues pour éviter que le matériau ne se déverse dans le réseau d'égoûts ou les plans d'eau.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Confiner le déversement. Travailler de l'extérieur vers l'intérieur du déversement. Couvrir de bentonite, de vermiculite ou d'un matériau absorbant inorganique vendu sur le marché. Mélanger suffisamment d'agents absorbants jusqu'à ce que le déversement semble sec. Rappel : L'ajout d'un matériau absorbant n'élimine pas les dangers physiques ni les dangers pour la santé ou pour l'environnement. Ramasser le plus de produits déversés possibles en utilisant des outils ne provoquant pas d'étincelles. Placer dans un récipient métallique approuvé pour le transport par les autorités compétentes. Nettoyer les résidus avec un solvant approprié sélectionné par une personne qualifiée et autorisée. Aérer l'endroit avec de l'air frais. Lire et suivre les précautions énoncées sur l'étiquette et la FSSS du solvant. Fermer hermétiquement dans un récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

**SECTION 7 : Manipulation et entreposage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Tenir hors de portée des enfants. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Conserver à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. Il est interdit de fumer. N'utiliser que des outils ne produisant pas d'étincelles. Prendre les mesures de sécurité qui s'imposent pour prévenir les décharges d'électricité statique. Ne pas respirer les poussières, fumées, brouillards, gaz, vapeurs ou émanations. Éviter tout contact du produit avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant le produit. Bien se laver les mains après utilisation du produit. Les vêtements de travail contaminés devraient demeurer sur le lieu de travail. Éviter le rejet dans l'environnement. Laver les vêtements contaminés avant de les porter de nouveau. Éviter tout contact avec des agents oxydants (comme le chlore, l'acide chromique, etc.). Porter des chaussures à faible statique ou correctement mises à la terre. Utiliser du matériel de protection individuelle (gants, respirateurs et autres) au besoin. Pour réduire les risques d'inflammation, déterminer les normes électriques applicables relatives à l'utilisation de ce produit et choisir le matériel de ventilation local approprié pour prévenir l'accumulation de vapeurs inflammables. Mettre à la masse/attacher les contenants et l'équipement de réception si de l'électricité statique peut s'accumuler pendant le transfert

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder au frais. Conserver le récipient bien fermé. Entreposer à l'écart de la chaleur; Entreposer à l'écart des acides; Entreposer à l'écart des oxydants. Garder sous clef.

**SECTION 8 : Contrôles d'exposition/protection personnelle****8.1. Paramètres de contrôle****Limites d'exposition en milieu de travail**

Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

| Ingrédient                          | Numéro CAS | Agence | Type de limite           | Mentions additionnelles     |
|-------------------------------------|------------|--------|--------------------------|-----------------------------|
| Ethylbenzène                        | 100-41-4   | ACGIH  | MPT:20PPM                |                             |
| Xylène                              | 1330-20-7  | ACGIH  | MPT:20PPM                |                             |
| Naphta léger (pétrole), hydrotraité | 64742-49-0 | ACGIH  | MPT:100 ppm              | Danger d'absorption cutanée |
| 2-Propanol                          | 67-63-0    | ACGIH  | MPT:200 ppm;STEL:400 ppm |                             |
| Acétone                             | 67-64-1    | ACGIH  | MPT:250 ppm;STEL:500 ppm |                             |

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists

AIHA : American Industrial Hygiene Association

CMRG : Chemical Manufacturer Recommended Guideline

MPT : moyenne pondérée dans le temps

STEL : Limite d'exposition de courte durée

C : Valeur plafond

## 8.2. Contrôles d'exposition

### 8.2.1. Mesures d'ingénierie

Disposer d'un appareil de ventilation par dilution générale et/ou d'un appareil de ventilation par aspiration localisé pour contrôler les niveaux d'exposition aux particules en suspension dans l'air et s'assurer qu'elles se situent en dessous des limites d'exposition applicables et pour contrôler les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs ou émanations. Si la ventilation n'est pas adéquate, utiliser un appareil de protection respiratoire. Utiliser du matériel de ventilation à l'épreuve des explosions.

### 8.2.2. équipement de protection individuelle

#### Protection des yeux/du visage

Choisissez et utilisez protection des yeux/du visage pour éviter le contact basé sur les résultats d'une évaluation de l'exposition. Les protections des yeux suivantes sont recommandées:  
Lunettes de protection ouvertes.

#### Protection de la peau/des mains

Sélectionner et porter des gants et/ou des vêtements de protection pour éviter tout contact avec la peau selon les résultats d'une évaluation du degré d'exposition. Consulter le fabricant de gants et/ou de vêtements de protection pour la sélection de matériaux compatibles appropriés. Les de gants en nitrile peuvent être portés par-dessus des gants de stratifié polymère pour améliorer la dextérité.

Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés: polymère stratifié

Si le produit est utilisé dans des conditions de forte exposition (exemple pulvérisations, risque élevé d'éclaboussures, etc), l'utilisation d'une combinaison de protection peut s'avérer nécessaire. Choisissez et utilisez une protection du corps pour éviter le contact basé sur les résultats d'une évaluation de l'exposition. Le matériau de vêtements de protection suivant(s) est recommandé: Tablier - polymère stratifié

#### Protection respiratoire :

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:

Demi-masque respiratoire ou masque complet adapté pour des vapeurs organiques

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

## SECTION 9 : Propriétés chimiques et physiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|   |  |
|---|--|
| <b>État physique</b>                        | Liquide  |
| <b>couleur</b>                              | Incolore clair                                   |
| <b>Odeur</b>                                | Faible Acétone                                   |
| <b>Valeur de seuil d'odeur</b>              | <i>Pas de données disponibles</i>                |
| <b>pH</b>                                   | <i>Pas de données disponibles</i>                |
| <b>Point de fusion/Point de congélation</b> | <i>Pas de données disponibles</i>                |
| <b>Point d'ébullition</b>                   | 121,1 °C   |
| <b>Point d'éclair :</b>                     | -5,5 °C [ <i>Méthode de test: Coupe fermée</i> ] |
| <b>Vitesse d'évaporation :</b>              | <i>Pas de données disponibles</i>                |
| <b>Inflammabilité</b>                       | Liquide inflammable : Catégorie 2.               |
| <b>Limites d'explosivité (LIE)</b>          | <i>Pas de données disponibles</i>                |

|   |                                   |
|---|-----------------------------------|
| Limites d'explosivité (LSI)               | <i>Pas de données disponibles</i> |
| pression de vapeur                        | <i>Pas de données disponibles</i> |
| Densité de vapeur relative                | <i>Pas de données disponibles</i> |
| Densité                                   | 0,79 - 0,86 g/ml                  |
| Densité relative                          | 0,79 - 0,86 [Ref Std:Eau=1]       |
| Hydrosolubilité                           | 35,6 %                            |
| Solubilité (non-eau)                      | <i>Pas de données disponibles</i> |
| Coefficient de partage : n-octanol/eau    | <i>Pas de données disponibles</i> |
| Température d'inflammation spontanée      | <i>Pas de données disponibles</i> |
| Température de décomposition              | <i>Pas de données disponibles</i> |
| Viscosité Cinématique                     | 1,2 mm <sup>2</sup> /sec          |
| Composés Organiques Volatils              | 48,3 % en poids                   |
| Pourcentage de matières volatiles         | <i>Pas de données disponibles</i> |
| COV (moins l'eau et les solvants exempts) | <i>Pas de données disponibles</i> |

|                                 |                          |
|---------------------------------|--------------------------|
| Caractéristiques des particules | <i>Ne s'applique pas</i> |
|---------------------------------|--------------------------|

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Ce matériau pourrait s'avérer réactif avec certains agents et sous certaines conditions - consulter les autres titres de cette section.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

### 10.4 Condition à éviter

Chaleur

Étincelles et/ou flammes

### 10.5 matériaux incompatibles

Agents oxydants forts.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

#### Substance

Aucun connu.

#### Condition

Consulter la section 5.2 Décomposition dangereuse pour connaître la liste des produits de combustion.

## SECTION 11 : Renseignements toxicologiques

Les informations ci-dessous peuvent être inconsistantes avec la classification du produit dans la section 2 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité réglementaire compétente. En outre, les données toxicologiques de certains ingrédients peuvent ne pas être reprises dans la classification du produit et/ou les signes et symptômes de l'exposition. Une cause possible est qu'un ingrédient peut être présent en dessous du seuil d'étiquetage un ingrédient peut être indisponible pour l'exposition ou les données ne s'appliquent pas au produit dans son ensemble.

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Signes et symptômes d'exposition

**Selon les données d'essai et/ou les renseignements sur les composants, ce matériau peut produire les effets suivants sur la santé :**

**Inhalation :**

Irritation des voies respiratoires: Les signes/symptômes peuvent inclure la toux, des éternuements, l'écoulement nasal, des maux de tête, l'enrouement et des douleurs au nez et à la gorge. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

**Contact avec la peau :**

Irritation légère de la peau : Parmi les signes ou les symptômes, on retrouve : rougeurs localisées, enflure, démangeaisons et sécheresse. Sensibilisation de contact (autre que photosensibilisation) : les symptômes peuvent inclure rougeurs, enflures, cloques et démangeaisons.

**En cas de contact avec les yeux :**

Irritation oculaire grave: les symptômes peuvent inclure rougeurs, gonflements, douleurs, larmes, opacité cornéenne, diminution de la vision avec risque d'altération permanente.

**Ingestion :**

Pneumonite chimique (aspiration) : les signes et les symptômes sont notamment la toux, une respiration haletante, une suffocation, des brûlements buccaux, des difficultés respiratoires, une coloration bleuâtre de la peau (cyanose) et, possiblement, le décès. Irritation gastro-intestinale: Les signes/symptômes peuvent inclure: douleurs abdominales, maux d'estomac, nausées, vomissements et diarrhée. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

**Autres effets de santé:**

**Une exposition unique peut provoquer des effets sur l'organe cible:**

Répercussions auditives: Les signes ou symptômes peuvent comprendre une déficience auditive, une perte d'équilibre et des acouphènes. Dépression du système nerveux central : Signes et symptômes probables : maux de tête, étourdissements, somnolence, incoordination, nausées, temps de réaction lent, troubles de l'élocution, vertiges et perte de conscience.

**Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.**

Répercussions auditives: Les signes ou symptômes peuvent comprendre une déficience auditive, une perte d'équilibre et des acouphènes. Effets neurologiques: Les signes/symptômes peuvent inclure des changements de la personnalité, un manque de coordination, une perte sensorielle, des picotements ou un engourdissement au niveau des extrémités, de la faiblesse, des tremblements et/ou des changements au niveau de la pression sanguine et du rythme cardiaque

**Toxicité pour la reproduction / le développement:**

Contient un ou des produits chimiques qui peuvent causer des anomalies congénitales ou d'autres anomalies de la reproduction.

**Cancérogénicité:**

Contient un ou des produits chimiques qui peuvent causer le cancer.

| Ingrédient   | N° CAS   | Description de la classe              | Réglementation                                  |
|--------------|----------|---------------------------------------|---|
| Ethylbenzène | 100-41-4 | Grp. 2B: Possibilité carc. des hommes | Centre International de Recherche sur le Cancer |

**Données toxicologiques**

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

**Toxicité aiguë**

| Nom             | Voie                     | Espèces | Valeur  |
|-----------------|--------------------------|---------|---|
| Produit général | Dermale                  |         | Pas de données disponibles. Calculé ETA>5 000 mg/kg |
| Produit général | Inhalation - Vapeur(4 h) |         | Pas de données disponibles. Calculé ETA>50 mg/l     |

**G24, Liquide de protection des phares**

|  |   |                        |   |
|--|---|------------------------|---|
| Produit général  | Ingestion                                     |                        | Pas de données disponibles. Calculé ETA>5 000 mg/kg |
| Propoxy-1-Propanol-2   | Dermale                                       | Lapin                  | LD50 2 805 mg/kg                                    |
| Propoxy-1-Propanol-2   | Inhalation-poussières / brouillard (4 heures) | Rat                    | LC50 > 11,8 mg/l                                    |
| Propoxy-1-Propanol-2   | Ingestion                                     | Rat                    | LD50 2 500 mg/kg                                    |
| Naphta Lourd Hydrotraite (Pétrole)   | Dermale                                       | Composants similaires  | LD50 > 5 000 mg/kg                                  |
| Naphta Lourd Hydrotraite (Pétrole)   | Ingestion                                     | Composants similaires  | LD50 > 5 000 mg/kg                                  |
| Acétone  | Dermale                                       | Lapin                  | LD50 > 15 688 mg/kg                                 |
| Acétone  | Inhalation - Vapeur (4 heures)                | Rat                    | LC50 76 mg/l  |
| Acétone  | Ingestion                                     | Rat                    | LD50 5 800 mg/kg                                    |
| 2-Propanol   | Dermale                                       | Lapin                  | LD50 12 870 mg/kg                                   |
| 2-Propanol   | Inhalation - Vapeur (4 heures)                | Rat                    | LC50 72,6 mg/l                                      |
| 2-Propanol   | Ingestion                                     | Rat                    | LD50 4 710 mg/kg                                    |
| Naphta léger (pétrole), hydrotraité  | Dermale                                       | Lapin                  | LD50 > 2 920 mg/kg                                  |
| Naphta léger (pétrole), hydrotraité  | Inhalation - Vapeur (4 heures)                | Rat                    | LC50 > 23,3 mg/l                                    |
| Naphta léger (pétrole), hydrotraité  | Ingestion                                     | Rat                    | LD50 > 5 840 mg/kg                                  |
| Xylène   | Dermale                                       | Lapin                  | LD50 > 4 200 mg/kg                                  |
| Xylène   | Inhalation - Vapeur (4 heures)                | Rat                    | LC50 29 mg/l  |
| Xylène   | Ingestion                                     | Rat                    | LD50 3 523 mg/kg                                    |
| Poly(Oxy-1,2-Ethanediy), .Alpha.-[3-[3-(2H-Benzotriazol-2-Yl)-5-(1,1-Diméthyleéhyl)-4-Hydroxyphényl]-1-Oxopropyl]-.Omega.-Hydroxy- | Dermale                                       | Rat                    | LD50 > 2 000 mg/kg                                  |
| Poly(Oxy-1,2-Ethanediy), .Alpha.-[3-[3-(2H-Benzotriazol-2-Yl)-5-(1,1-Diméthyleéhyl)-4-Hydroxyphényl]-1-Oxopropyl]-.Omega.-Hydroxy- | Inhalation-poussières / brouillard (4 heures) | Rat                    | LC50 > 5,8 mg/l                                     |
| Poly(Oxy-1,2-Ethanediy), .Alpha.-[3-[3-(2H-Benzotriazol-2-Yl)-5-(1,1-Diméthyleéhyl)-4-Hydroxyphényl]-1-Oxopropyl]-.Omega.-Hydroxy- | Ingestion                                     | Rat                    | LD50 > 5 000 mg/kg                                  |
| Benzotriazole polymérique  | Dermale                                       | Rat                    | LD50 > 2 000 mg/kg                                  |
| Benzotriazole polymérique  | Inhalation-poussières / brouillard (4 heures) | Rat                    | LC50 > 5,8 mg/l                                     |
| Benzotriazole polymérique  | Ingestion                                     | Rat                    | LD50 > 5 000 mg/kg                                  |
| Ethylbenzène   | Dermale                                       | Lapin                  | LD50 15 433 mg/kg                                   |
| Ethylbenzène   | Inhalation - Vapeur (4 heures)                | Rat                    | LC50 17,4 mg/l                                      |
| Ethylbenzène   | Ingestion                                     | Rat                    | LD50 4 769 mg/kg                                    |
| Sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle)  | Dermale                                       | Jugement professionnel | LD50 estimée à 2 000 - 5 000 mg/kg                  |
| Sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle)  | Ingestion                                     | Rat                    | LD50 3 125 mg/kg                                    |

ETA = estimation de la toxicité aiguë

**Corrosion/irritation cutanée**

| Nom | Espèces | Valeur |
|-----|---------|--------|
|-----|---------|--------|

**G24, Liquide de protection des phares**

|   |                            |                                 |
|---|----------------------------|---------------------------------|
| Propoxy-1-Propanol-2  | Lapin                      | Irritation minimale.            |
| Naphta Lourd Hydrotraite (Pétrole)  | Composants similaires      | irritant légère                 |
| Acétone   | Mouris                     | Irritation minimale.            |
| 2-Propanol  | Multiple espèces animales. | Aucune irritation significative |
| Naphta léger (pétrole), hydrotraité   | Lapin                      | Irritant                        |
| Xylène  | Lapin                      | irritant légère                 |
| Poly(Oxy-1,2-Ethanediy), .Alpha.-[3-[3-(2H-Benzotriazol-2-Yl)-5-(1,1-Diméthyleéthyl)-4-Hydroxyphényl]-1-Oxopropyl]-.Omega.-Hydroxy- | Lapin                      | Aucune irritation significative |
| Benzotriazole polymérique   | Lapin                      | Aucune irritation significative |
| Ethylbenzène  | Lapin                      | irritant légère                 |
| Sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle)   | Lapin                      | Irritation minimale.            |

**Blessures graves aux yeux/Irritation**

| Nom   | Espèces               | Valeur                          |
|---|-----------------------|---------------------------------|
| Propoxy-1-Propanol-2  | Lapin                 | Irritant grave                  |
| Naphta Lourd Hydrotraite (Pétrole)  | Composants similaires | Aucune irritation significative |
| Acétone   | Lapin                 | Irritant grave                  |
| 2-Propanol  | Lapin                 | Irritant grave                  |
| Naphta léger (pétrole), hydrotraité   | Lapin                 | irritant légère                 |
| Xylène  | Lapin                 | irritant légère                 |
| Poly(Oxy-1,2-Ethanediy), .Alpha.-[3-[3-(2H-Benzotriazol-2-Yl)-5-(1,1-Diméthyleéthyl)-4-Hydroxyphényl]-1-Oxopropyl]-.Omega.-Hydroxy- | Lapin                 | Aucune irritation significative |
| Benzotriazole polymérique   | Lapin                 | Aucune irritation significative |
| Ethylbenzène  | Lapin                 | Irritant modéré                 |
| Sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle)   | Lapin                 | irritant légère                 |

**Sensibilisation de la peau**

| Nom   | Espèces               | Valeur        |
|---|-----------------------|---------------|
| Naphta Lourd Hydrotraite (Pétrole)  | Composants similaires | Non classifié |
| 2-Propanol  | Cochon d'Inde         | Non classifié |
| Naphta léger (pétrole), hydrotraité   | Cochon d'Inde         | Non classifié |
| Poly(Oxy-1,2-Ethanediy), .Alpha.-[3-[3-(2H-Benzotriazol-2-Yl)-5-(1,1-Diméthyleéthyl)-4-Hydroxyphényl]-1-Oxopropyl]-.Omega.-Hydroxy- | Cochon d'Inde         | sensibilisant |
| Benzotriazole polymérique   | Cochon d'Inde         | sensibilisant |
| Ethylbenzène  | Humain                | Non classifié |
| Sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle)   | Cochon d'Inde         | sensibilisant |

**Sensibilisation respiratoire**

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

**Mutagenicité des cellules germinales**

| Nom                                | Voie     | Valeur  |
|------------------------------------|----------|---|
| Propoxy-1-Propanol-2               | In Vitro | N'est pas mutagène  |
| Naphta Lourd Hydrotraite (Pétrole) | In Vitro | N'est pas mutagène  |
| Acétone                            | In vivo  | N'est pas mutagène  |
| Acétone                            | In Vitro | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |

|  |          |   |
|--|----------|---|
| 2-Propanol   | In Vitro | N'est pas mutagène  |
| 2-Propanol   | In vivo  | N'est pas mutagène  |
| Naphta léger (pétrole), hydrotraité  | In Vitro | N'est pas mutagène  |
| Xylène   | In Vitro | N'est pas mutagène  |
| Xylène   | In vivo  | N'est pas mutagène  |
| Poly(Oxy-1,2-Ethanediy), .Alpha.-[3-[3-(2H-Benzotriazol-2-Yl)-5-(1,1-Diméthyleéhyl)-4-Hydroxyphényl]-1-Oxopropyl]-.Omega.-Hydroxy- | In Vitro | N'est pas mutagène  |
| Poly(Oxy-1,2-Ethanediy), .Alpha.-[3-[3-(2H-Benzotriazol-2-Yl)-5-(1,1-Diméthyleéhyl)-4-Hydroxyphényl]-1-Oxopropyl]-.Omega.-Hydroxy- | In vivo  | N'est pas mutagène  |
| Benzotriazole polymérique  | In Vitro | N'est pas mutagène  |
| Benzotriazole polymérique  | In vivo  | N'est pas mutagène  |
| Ethylbenzène   | In vivo  | N'est pas mutagène  |
| Ethylbenzène   | In Vitro | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| Sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle)  | In vivo  | N'est pas mutagène  |
| Sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle)  | In Vitro | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |

**Cancérogénicité :**

| Nom          | Voie         | Espèces                   | Valeur  |
|--------------|--------------|---------------------------|---|
| Acétone      | Non spécifié | Multiple espèces animales | Non-cancérogène   |
| 2-Propanol   | Inhalation   | Rat                       | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| Xylène       | Dermale      | Rat                       | Non-cancérogène   |
| Xylène       | Ingestion    | Multiple espèces animales | Non-cancérogène   |
| Xylène       | Inhalation   | Humain                    | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| Ethylbenzène | Inhalation   | Multiple espèces animales | Cancérigène   |

**Effets toxiques sur la reproduction**

**Effets sur la reproduction et/ou le développement**

| Nom                  | Voie       | Valeur  | Espèces | Résultat de l'essai                              | Durée d'exposition     |
|----------------------|------------|---|---------|--|------------------------|
| Propoxy-1-Propanol-2 | Inhalation | Non classifié pour la développement             | Rat     | Niveau sans effet nocif observé 3,6 mg/l         | pendant l'organogénèse |
| Acétone              | Ingestion  | Non classifié pour la reproduction masculine    | Rat     | Niveau sans effet nocif observé 1 700 mg/kg/jour | 13 semaines            |
| Acétone              | Inhalation | Non classifié pour la développement             | Rat     | Niveau sans effet nocif observé 5,2 mg/l         | pendant l'organogénèse |
| 2-Propanol           | Ingestion  | Non classifié pour la reproduction des femelles | Rat     | Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/jour | 2 génération           |
| 2-Propanol           | Ingestion  | Non classifié pour la reproduction masculine    | Rat     | Niveau sans effet nocif observé 500              | 2 génération           |

**G24, Liquide de protection des phares**

|  |              |   |                            | mg/kg/jour                                       |  |
|--|--------------|---|----------------------------|--|--|
| 2-Propanol   | Ingestion    | Non classifié pour la développement             | Rat                        | Niveau sans effet nocif observé 400 mg/kg/jour   | pendant l'organogénèse                       |
| 2-Propanol   | Inhalation   | Non classifié pour la développement             | Rat                        | LOAEL 9 mg/l                                     | pendant la grossesse                         |
| Naphta léger (pétrole), hydrotraité  | Non spécifié | Non classifié pour la reproduction des femelles | Rat                        | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible   | 2 génération                                 |
| Naphta léger (pétrole), hydrotraité  | Non spécifié | Non classifié pour la reproduction masculine    | Rat                        | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible   | 2 génération                                 |
| Naphta léger (pétrole), hydrotraité  | Non spécifié | Non classifié pour la développement             | Rat                        | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible   | 2 génération                                 |
| Xylène   | Inhalation   | Non classifié pour la reproduction des femelles | Humain                     | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible   | exposition professionnelle                   |
| Xylène   | Ingestion    | Non classifié pour la développement             | Mouris                     | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible   | pendant l'organogénèse                       |
| Xylène   | Inhalation   | Non classifié pour la développement             | Multiple espèces animales. | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible   | pendant la grossesse                         |
| Poly(Oxy-1,2-Ethanediy), .Alpha.-[3-[3-(2H-Benzotriazol-2-Yl)-5-(1,1-Diméthyleéhyl)-4-Hydroxyphényl]-1-Oxopropyl]-.Omega.-Hydroxy- | Ingestion    | Non classifié pour la reproduction des femelles | Rat                        | Niveau sans effet nocif observé 100 mg/kg/jour   | Avant l'accouplement - Lactation             |
| Poly(Oxy-1,2-Ethanediy), .Alpha.-[3-[3-(2H-Benzotriazol-2-Yl)-5-(1,1-Diméthyleéhyl)-4-Hydroxyphényl]-1-Oxopropyl]-.Omega.-Hydroxy- | Ingestion    | Non classifié pour la reproduction masculine    | Rat                        | Niveau sans effet nocif observé 100 mg/kg/jour   | 115 jours                                    |
| Poly(Oxy-1,2-Ethanediy), .Alpha.-[3-[3-(2H-Benzotriazol-2-Yl)-5-(1,1-Diméthyleéhyl)-4-Hydroxyphényl]-1-Oxopropyl]-.Omega.-Hydroxy- | Ingestion    | Non classifié pour la développement             | Rat                        | Niveau sans effet nocif observé 2 mg/kg/jour     | Avant l'accouplement - Lactation             |
| Benzotriazole polymérique  | Ingestion    | Non classifié pour la reproduction des femelles | Rat                        | Niveau sans effet nocif observé 100 mg/kg/jour   | Avant l'accouplement - Lactation             |
| Benzotriazole polymérique  | Ingestion    | Non classifié pour la reproduction masculine    | Rat                        | Niveau sans effet nocif observé 100 mg/kg/jour   | 115 jours                                    |
| Benzotriazole polymérique  | Ingestion    | Non classifié pour la développement             | Rat                        | Niveau sans effet nocif observé 2 mg/kg/jour     | Avant l'accouplement - Lactation             |
| Ethylbenzène   | Inhalation   | Non classifié pour la développement             | Rat                        | Niveau sans effet nocif observé 4,3 mg/l         | avant l'accouplement et pendant la gestation |
| Sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle)  | Ingestion    | Non classifié pour la reproduction masculine    | Rat                        | Niveau sans effet nocif observé 1 493 mg/kg/jour | 29 jours                                     |
| Sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle)  | Ingestion    | Non classifié pour la développement             | Rat                        | Niveau sans effet nocif observé 209 mg/kg/jour   | Avant l'accouplement - Lactation             |
| Sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-   | Ingestion    | Toxique pour la reproduction des                | Rat                        | Niveau sans                                      | Avant  |

**G24, Liquide de protection des phares**

|             |  |          |  |                                    |                            |
|-------------|--|----------|--|------------------------------------|----------------------------|
| pipéridyle) |  | femelles |  | effet nocif observé 804 mg/kg/jour | l'accouplement - Lactation |
|-------------|--|----------|--|------------------------------------|----------------------------|

**Lactation**

| Nom    | Voie      | Espèces | Valeur   |
|--------|-----------|---------|--|
| Xylène | Ingestion | Mouris  | Non classifié pour les effets sur ou via l'allaitement |

**Organe(s) cible(s)**
**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

| Nom                                 | Voie       | Organe(s) cible(s)                    | Valeur  | Espèces                          | Résultat de l'essai                            | Durée d'exposition          |
|-------------------------------------|------------|---------------------------------------|---|----------------------------------|--|-----------------------------|
| Propoxy-1-Propanol-2                | Inhalation | dépression du système nerveux central | Peut provoquer somnolence ou vertiges   | Multiple espèces animales.       | LOAEL 10,8 mg/l                                | 6 heures                    |
| Propoxy-1-Propanol-2                | Inhalation | irritation respiratoires              | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |                                  | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible |                             |
| Propoxy-1-Propanol-2                | Ingestion  | dépression du système nerveux central | Peut provoquer somnolence ou vertiges   | Rat                              | LOAEL 1 770 mg/kg                              | ne s'applique pas           |
| Naphta Lourd Hydrotraite (Pétrole)  | Inhalation | irritation respiratoires              | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Risques pour la santé similaires | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible |                             |
| Acétone                             | Inhalation | dépression du système nerveux central | Peut provoquer somnolence ou vertiges   | Humain                           | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible |                             |
| Acétone                             | Inhalation | irritation respiratoires              | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Humain                           | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible |                             |
| Acétone                             | Inhalation | système immunitaire                   | Non classifié   | Humain                           | Niveau sans effet nocif observé 1,19 mg/l      | 6 heures                    |
| Acétone                             | Inhalation | foie                                  | Non classifié   | Cochon d'Inde                    | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible |                             |
| Acétone                             | Ingestion  | dépression du système nerveux central | Peut provoquer somnolence ou vertiges   | Humain                           | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | empoisonnement et / ou abus |
| 2-Propanol                          | Inhalation | dépression du système nerveux central | Peut provoquer somnolence ou vertiges   | Humain                           | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible |                             |
| 2-Propanol                          | Inhalation | irritation respiratoires              | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Humain                           | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible |                             |
| 2-Propanol                          | Inhalation | système auditif                       | Non classifié   | Cochon d'Inde                    | Niveau sans effet nocif observé 13,4 mg/l      | 24 heures                   |
| 2-Propanol                          | Ingestion  | dépression du système nerveux central | Peut provoquer somnolence ou vertiges   | Humain                           | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | empoisonnement et / ou abus |
| Naphta léger (pétrole), hydrotraité | Inhalation | dépression du système nerveux         | Peut provoquer somnolence ou vertiges   | Homme et animal                  | Niveau sans effet nocif                        |                             |

|              |            |                                       |   |                            |  |                   |
|--------------|------------|---------------------------------------|---|----------------------------|--|-------------------|
|              |            | central                               |   |                            | observé Pas disponible                         |                   |
| Xylène       | Inhalation | système auditif                       | Risque avéré d'effets graves pour les organes.  | Rat                        | LOAEL 6,3 mg/l                                 | 8 heures          |
| Xylène       | Inhalation | dépression du système nerveux central | Peut provoquer somnolence ou vertiges   | Humain                     | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible |                   |
| Xylène       | Inhalation | irritation respiratoires              | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Humain                     | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible |                   |
| Xylène       | Inhalation | yeux                                  | Non classifié   | Rat                        | Niveau sans effet nocif observé 3,5 mg/l       | pas disponible    |
| Xylène       | Inhalation | foie                                  | Non classifié   | Multiple espèces animales. | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible |                   |
| Xylène       | Ingestion  | dépression du système nerveux central | Peut provoquer somnolence ou vertiges   | Multiple espèces animales. | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible |                   |
| Xylène       | Ingestion  | yeux                                  | Non classifié   | Rat                        | Niveau sans effet nocif observé 250 mg/kg      | ne s'applique pas |
| Ethylbenzène | Inhalation | dépression du système nerveux central | Peut provoquer somnolence ou vertiges   | Humain                     | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible |                   |
| Ethylbenzène | Inhalation | irritation respiratoires              | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Homme et animal            | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible |                   |
| Ethylbenzène | Ingestion  | dépression du système nerveux central | Peut provoquer somnolence ou vertiges   | Jugement professionnel     | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible |                   |

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

| Nom                  | Voie       | Organe(s) cible(s)                 | Valeur        | Espèces       | Résultat de l'essai                            | Durée d'exposition |
|----------------------|------------|------------------------------------|---------------|---------------|--|--------------------|
| Propoxy-1-Propanol-2 | Inhalation | foie   rénale et / ou de la vessie | Non classifié | Rat           | Niveau sans effet nocif observé 9,5 mg/l       | 11 jours           |
| Acétone              | Dermale    | yeux                               | Non classifié | Cochon d'Inde | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | 3 semaines         |
| Acétone              | Inhalation | système vasculaire                 | Non classifié | Humain        | Niveau sans effet nocif observé 3 mg/l         | 6 semaines         |
| Acétone              | Inhalation | système immunitaire                | Non classifié | Humain        | Niveau sans effet nocif observé 1,19 mg/l      | 6 jours            |
| Acétone              | Inhalation | rénale et / ou de la vessie        | Non classifié | Cochon d'Inde | Niveau sans effet nocif observé 119 mg/l       | pas disponible     |
| Acétone              | Inhalation | cœur   foie                        | Non classifié | Rat           | Niveau sans effet nocif observé 45 mg/l        | 8 semaines         |

**G24, Liquide de protection des phares**

|            |            |  |   |                            |  |             |
|------------|------------|--|---|----------------------------|--|-------------|
| Acétone    | Ingestion  | rénale et / ou de la vessie  | Non classifié   | Rat                        | Niveau sans effet nocif observé 900 mg/kg/day    | 13 semaines |
| Acétone    | Ingestion  | cœur   | Non classifié   | Rat                        | Niveau sans effet nocif observé 2 500 mg/kg/day  | 13 semaines |
| Acétone    | Ingestion  | système vasculaire   | Non classifié   | Rat                        | Niveau sans effet nocif observé 200 mg/kg/day    | 13 semaines |
| Acétone    | Ingestion  | foie   | Non classifié   | Mouris                     | Niveau sans effet nocif observé 3 896 mg/kg/day  | 14 jours    |
| Acétone    | Ingestion  | yeux   | Non classifié   | Rat                        | Niveau sans effet nocif observé 3 400 mg/kg/day  | 13 semaines |
| Acétone    | Ingestion  | système respiratoire   | Non classifié   | Rat                        | Niveau sans effet nocif observé 2 500 mg/kg/day  | 13 semaines |
| Acétone    | Ingestion  | muscles  | Non classifié   | Rat                        | Niveau sans effet nocif observé 2 500 mg/kg      | 13 semaines |
| Acétone    | Ingestion  | la peau   des os, des dents, des ongles et/ou les cheveux  | Non classifié   | Mouris                     | Niveau sans effet nocif observé 11 298 mg/kg/day | 13 semaines |
| 2-Propanol | Inhalation | rénale et / ou de la vessie  | Non classifié   | Rat                        | Niveau sans effet nocif observé 12,3 mg/l        | 24 mois     |
| 2-Propanol | Inhalation | Système nerveux  | Non classifié   | Rat                        | Niveau sans effet nocif observé 12 mg/l          | 13 semaines |
| 2-Propanol | Ingestion  | rénale et / ou de la vessie  | Non classifié   | Rat                        | Niveau sans effet nocif observé 400 mg/kg/day    | 12 semaines |
| Xylène     | Inhalation | Système nerveux  | avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.         | Rat                        | LOAEL 0,4 mg/l                                   | 4 semaines  |
| Xylène     | Inhalation | système auditif  | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée | Rat                        | LOAEL 7,8 mg/l                                   | 5 jours     |
| Xylène     | Inhalation | foie   | Non classifié   | Multiple espèces animales. | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible   |             |
| Xylène     | Inhalation | cœur   Système endocrinien   tube digestif   système vasculaire   muscles   rénale et / ou de la vessie   système respiratoire | Non classifié   | Multiple espèces animales. | Niveau sans effet nocif observé 3,5 mg/l         | 13 semaines |
| Xylène     | Ingestion  | système auditif  | Non classifié   | Rat                        | Niveau sans effet nocif observé 900 mg/kg/day    | 2 semaines  |

**G24, Liquide de protection des phares**

|  |            |  |   |                            |   |              |
|--|------------|--|---|----------------------------|---|--------------|
| Xylène   | Ingestion  | rénale et / ou de la vessie  | Non classifié   | Rat                        | Niveau sans effet nocif observé 1 500 mg/kg/day | 90 jours     |
| Xylène   | Ingestion  | foie   | Non classifié   | Multiple espèces animales. | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible  |              |
| Xylène   | Ingestion  | cœur   la peau   Système endocrinien   des os, des dents, des ongles et/ou les cheveux   système vasculaire   système immunitaire   Système nerveux   système respiratoire | Non classifié   | Mouris                     | Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/day | 103 semaines |
| Poly(Oxy-1,2-Ethanediy), .Alpha.-[3-[3-(2H-Benzotriazol-2-Yl)-5-(1,1-Diméthyleéhyl)-4-Hydroxyphényl]-1-Oxopropyl]-.Omega.-Hydroxy- | Ingestion  | foie   Système endocrinien   système vasculaire   yeux   rénale et / ou de la vessie   système respiratoire  | Non classifié   | Rat                        | Niveau sans effet nocif observé 50 mg/kg/day    | 90 jours     |
| Benzotriazole polymérique  | Ingestion  | foie   Système endocrinien   système vasculaire   yeux   rénale et / ou de la vessie   système respiratoire  | Non classifié   | Rat                        | Niveau sans effet nocif observé 50 mg/kg/day    | 90 jours     |
| Ethylbenzène   | Inhalation | rénale et / ou de la vessie  | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Rat                        | Niveau sans effet nocif observé 1,1 mg/l        | 2 années     |
| Ethylbenzène   | Inhalation | foie   | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Mouris                     | Niveau sans effet nocif observé 1,1 mg/l        | 103 semaines |
| Ethylbenzène   | Inhalation | système vasculaire   | Non classifié   | Rat                        | Niveau sans effet nocif observé 3,4 mg/l        | 28 jours     |
| Ethylbenzène   | Inhalation | système auditif  | Non classifié   | Rat                        | Niveau sans effet nocif observé 2,4 mg/l        | 5 jours      |
| Ethylbenzène   | Inhalation | Système endocrinien  | Non classifié   | Mouris                     | Niveau sans effet nocif observé 3,3 mg/l        | 103 semaines |
| Ethylbenzène   | Inhalation | tube digestif  | Non classifié   | Rat                        | Niveau sans effet nocif observé 3,3 mg/l        | 2 années     |
| Ethylbenzène   | Inhalation | des os, des dents, des ongles et/ou les cheveux   muscles  | Non classifié   | Multiple espèces animales. | Niveau sans effet nocif observé 4,2 mg/l        | 90 jours     |
| Ethylbenzène   | Inhalation | cœur   système immunitaire   système respiratoire  | Non classifié   | Multiple espèces animales. | Niveau sans effet nocif observé 3,3 mg/l        | 2 années     |
| Ethylbenzène   | Ingestion  | foie   rénale et / ou de la vessie   | Non classifié   | Rat                        | Niveau sans effet nocif observé 680 mg/kg/day   | 6 mois       |
| Sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle)  | Ingestion  | yeux   | Certaines données positives existent, mais ces données ne   | Rat                        | Niveau sans effet nocif                         | 28 jours     |

**G24, Liquide de protection des phares**

|   |           |  |  |     |   |          |
|---|-----------|--|--|-----|---|----------|
|   |           |  | son pas suffisantes pour justifier une classification. |     | observé 300 mg/kg/day                           |          |
| Sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) | Ingestion | tube digestif   foie   système immunitaire   cœur   Système endocrinien   système vasculaire   Système nerveux   rénale et / ou de la vessie | Non classifié  | Rat | Niveau sans effet nocif observé 1 493 mg/kg/day | 29 jours |

**Risque d'aspiration**

| Nom                                 | Valeur              |
|-------------------------------------|---------------------|
| Naphta Lourd Hydrotraite (Pétrole)  | danger d'aspiration |
| Naphta léger (pétrole), hydrotraité | danger d'aspiration |
| Xylène                              | danger d'aspiration |
| Ethylbenzène                        | danger d'aspiration |

Veillez communiquer à l'adresse ou au numéro de téléphone indiqué à la première page de la fiche signalétique santé-sécurité pour de plus amples renseignements sur ce matériau ou ses composants.

**SECTION 12 : Renseignements écologiques**

Pas de données disponibles.

**SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes d'élimination**

Éliminer les contenus/contenants conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

Incinérer dans un d'incinérateur de déchets autorisé. Une autre solution d'élimination consiste à utiliser une usine d'élimination des déchets autorisée acceptable. Les fûts/barils/contenants utilisés pour le transport et la manutention de produits chimiques dangereux (substances chimiques, mélanges, préparations classifiées comme dangereuses en vertu des règlements applicables) doivent être considérés, entreposés, traités et éliminés comme des déchets dangereux sauf mention contraire dans des règlements applicables sur la gestion des déchets. Consulter les organismes de réglementation concernés pour déterminer les installations de traitement et d'élimination disponibles.

**SECTION 14 : Renseignements sur le transport**

Pour l'informations de transport, s'il vous plaît visitez <http://3M.com/Transportinfo> ou par téléphone 1-800-364-3577 ou 651-737-6501.

**SECTION 15 : Renseignements réglementaires****15.1. Réglementation/législation particulière à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Statut des inventaires**

Communiquer avec le fabricant pour obtenir de plus amples renseignements. Les composants de ce matériau sont conformes aux dispositions de la Korean Toxic Chemical Control Law (loi coréenne de réglementation des produits chimiques toxiques). Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Communiquer avec la division des ventes pour obtenir plus de renseignements. Les composés de ce matériau sont conformes aux dispositions du NICNAS (National Industrial Chemical Notification and Assessment Scheme) de l'Australie. Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Communiquer avec la

division des ventes pour obtenir plus de renseignements. Les composants de ce produit sont conformes aux exigences relatives aux avis sur les produits chimiques de la CEPA. Les composés de ce produit sont conformes aux exigences de notification chimiques de la TSCA (Loi réglementant les substances toxiques).

## **SECTION 16 : Autres renseignements**

### **Classement des risques par la NFPA**

**Santé: 2 Inflammabilité: 3 Instabilité : 0 Risques particuliers : Aucun**

Les cotes d'évaluation des risques établies par la National Fire Protection Association (NFPA) sont destinées à aider le personnel d'intervention d'urgence à déterminer les risques présentés par l'exposition aiguë à court terme à un matériau au cours d'incendies, de déversements ou d'autres situations d'urgence semblables. Pour les établir, on tient principalement compte des propriétés physiques et toxiques du matériau, mais également des propriétés toxiques des produits de combustion ou de décomposition qui sont générés en grande quantité.

|                             |            |                                       |            |
|-----------------------------|------------|---------------------------------------|------------|
| <b>Groupe de document :</b> | 42-6399-2  | <b>Numéro de la version :</b>         | 2.02       |
| <b>Date de parution :</b>   | 2025/04/17 | <b>Remplace la version datée de :</b> | 2024/07/25 |

Les renseignements contenus dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) étaient jugés exacts au moment de la publication. 3M N'OFFRE AUCUNE GARANTIE OU CONDITION EXPLICITE OU IMPLICITE, TATUTAIRE OU AUTRE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, OU TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DÉCOULANT DE LA CONDUITE DES AFFAIRES, DES PRATIQUES COURANTES ET DES USAGES DU COMMERCE. Il incombe à l'utilisateur d'établir si le produit 3M convient à l'usage auquel il le destine et à la méthode d'utilisation ou d'application prévue. Comme l'utilisateur est parfois seul à connaître les nombreux facteurs qui interviennent dans l'utilisation et l'application d'un produit 3M et à y exercer un quelconque pouvoir, il est essentiel qu'il évalue le produit 3M avant de déterminer s'il convient à l'usage auquel il le destine et à la méthode d'utilisation ou d'application prévue.

**Les FDSs de Meguiar's Canada sont disponibles sur le site: [www.meguiars.ca](http://www.meguiars.ca)**